



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Chine et Fédération de Russie : projet de résolution

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* qu'il tient de la Charte des Nations Unies la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

*Se déclarant résolu* à appuyer l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de ses annexes (appelés collectivement Accord de paix, [S/1995/999](#), annexe),

*S'inspirant* de la pratique établie pour ce qui est de prendre des décisions dans la procédure de nomination du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine,

1. *Accueille* avec satisfaction et agréé la nomination par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le 27 mai 2021, de M. Christian Schmidt comme Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine succédant à M. Valentin Inzko, étant entendu qu'il mènera ses activités en se fondant sur l'annexe 10 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et sur les demandes des parties bosniaques ;

2. *Décide* que les pouvoirs du Haut-Représentant décrits dans les conclusions de la Conférence de mise en œuvre de la paix (Bonn, 1997) ne sont plus nécessaires au vu des progrès accomplis par les parties bosniaques ;

3. *Appuie* la nomination du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, comme indiqué à l'annexe X de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (appelés collectivement Accord de paix, [S/1995/999](#), annexe X), jusqu'au 31 juillet 2022, après quoi le Bureau du Haut-Représentant fermera ;

4. *Décide* de rester saisi de la question.

---

